

Réparation

D'anciens enfants placés en marche jusqu'à l'ONU

Une marche de solidarité ira de Berne à Genève. Cette initiative est soutenue par de nombreux artistes

Lise Bailat Berne

Le mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur. Aujourd'hui, à 13 h, à Berne, enfants placés, victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance, politiciens et personnalités culturelles feront les premiers pas d'une marche symbolique qui les conduira le 19 juin à Genève, au Palais des Nations, en passant par Yverdon et Lausanne. Leur but? Remettre à l'ONU une pétition qui revendique pour toute personne maltraitée ou abusée durant son enfance le droit à une indemnité. A l'origine de la démarche, on trouve bien sûr des victimes de placements forcés, mais aussi l'initiative populaire «Sur la réparation».

Un fonds de 500 millions

Cette dernière demande que les dizaines de milliers de personnes qui ont subi un placement administratif en Suisse jusqu'en 1981 puissent prétendre à une réparation financière par le biais d'un fonds doté de 500 millions de francs.

Lancée au début d'avril, elle a déjà recueilli près de 50 000 signatures. Un carton toutefois un peu moins plein de ce côté-ci de la Sarine, selon Pascal Krauthammer, chargé de campagne: «La problématique n'est pas aussi suivie en Suisse romande qu'en Suisse allemande. Nous allons aussi profiter de la marche de solidarité pour sensibiliser les cantons romands. La



Des victimes d'internements administratifs et d'anciens enfants placés devant le Palais fédéral, le 31 mars dernier. L. LEHMANN/KEYSTONE

réparation concerne la Suisse entière!»

Fait rare, cette initiative peut compter depuis peu sur le soutien

de nombreux artistes et écrivains. Parmi eux: Pipilotti Rist, le clown Dimitri ou encore l'écrivain Lukas Hartmann... qui n'est autre que le

Désaccord autour de la Table ronde

● Y aurait-il de l'eau dans le gaz à la Table ronde des victimes de mesures de coercition? Lundi, l'association de victimes Netzwerk-Verdingt rendait son tablier avec effet immédiat. Elle fustigeait le délégué fédéral Luzius Mader, le qualifiant de «personne d'administration et de pouvoir» avec un «concept de pensée étroit».

Contacté hier, Luzius Mader relativise: «C'est la seule organisation qui a décidé de quitter la Table ronde. Toutes les autres ont désapprouvé la décision de son président,

M. Zwahlen, et ont souhaité qu'il soit remplacé par un autre représentant de Netzwerk-Verdingt.» Ursula Biondi, qui représente les victimes d'internements administratifs à la Table ronde, nous a confirmé que cette dernière n'était pas remise en cause. Et la Zurichoise d'expliquer le malaise: «Beaucoup de victimes peuvent penser que M. Mader, bien établi dans la vie, représentant de l'Etat, ne les défend pas. Sur le fond, je le comprends. Mais il fait, à mon avis, un travail extraordinaire.» **L.BT**

compagnon de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga! Une manière facile de se faire un peu de pub? «Non, ils n'ont jamais cherché la lumière. C'est nous qui avons sollicité l'appui d'intellectuels», tranche Pascal Krauthammer.

Avec un front de soutiens aussi large, l'initiative «Sur la réparation» compte bien mettre une pression maximum sur le Parlement. Simonetta Sommaruga devra bientôt lui présenter un projet de loi, sur la base du rapport rendu par la Table ronde pour les victimes de mesures de coercition. Même si un membre de ce groupe vient de claquer la porte (*lire ci-contre*), le délégué de la Confédération, Luzius Mader, est confiant. Le 1er juillet, la Table ronde adoptera son rapport final. Elle devrait d'ailleurs se prononcer en faveur d'un travail historique, mais aussi de dédommagements pour les victimes. «Il faut des prestations financières substantielles, précise Luzius Mader. Là-dessus, il y a un accord au sein de la Table ronde.»

L'exemple d'autres pays

Cette dernière s'appuie notamment sur le travail de l'Institut suisse de droit comparé à Lausanne, qui a examiné l'attitude d'autres pays pour réparer des injustices similaires. «Cette étude montre que des pays voisins et plus lointains ont fait un effort en ce qui concerne les prestations financières, effort considéré comme indispensable», précise Luzius Mader.

En attendant, les victimes de placements administratifs, souvent âgées, misent sur le fonds d'aide immédiate - financé de manière volontaire par les cantons notamment - qui délivrera de premiers versements en septembre. Cent cinquante demandes lui sont déjà parvenues.